

Présents : URVOY Christian, Maire, LOSQ Gérard, Maire délégué, HONORE Laurent, Maire délégué, NAOUR Isabelle, LE ROY Anne, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, BELAN Anaïck (à partir de 18h10), BLANCHARD Annick, DERRIEN Bernard, Adjoint, BOSCHER Christiane, RAULET Annick, LE VEZOUËT Daniel, LE TOUZE Evelyne, AVRIL Michel, QUERE Jean-Yves (à partir de 18h25), REMY Colette, GUILMIN Dominique, QUERRE Sophie (jusqu'à 22h45), MORCEL Cécile (à partir de 18h15), LAVIE Fabien, SEITZ Georges, SPARFEL Marie-Hélène (jusqu'à 22h10), LE BERRE Pierrette, COLLIN Yannick (à partir de 18h25), MOBUCHON Nathalie, LACHAISE Denise, BARREAU Martine, DUNET Bernard, DONNET Blandine, BERTRAND Gilbert, BARBIER-CUEIL Guillaume (à partir de 19h10), LE TERTRE Laurence (jusqu'à 22h10), BIRON Antoine, PROVOST Pierre, GUYOT Francine, GOUEDARD Elisabeth et LUCO Pascal (à partir de 19h55), Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LARUPT Gaël-Erwann (pouvoir LE VEZOUËT Daniel), FALIGOT Jean-François (pouvoir GOUEDARD Elisabeth), Adjoint, LUETTE Michel (pouvoir URVOY Christian), BRIEND Sylvie (pouvoir DERRIEN Bernard), QUERRE Sophie (pouvoir GUILMIN Dominique à partir de 22h45), MORCEL Cécile (pouvoir LAVIE Fabien jusqu'à 18h15), ANDRE René (pouvoir SEITZ Georges), SPARFEL Marie-Hélène (pouvoir GUYOT Francine à partir de 22h10), THORAVAL Denis (pouvoir LOSQ Gérard), MARTIN Catherine (pouvoir MACHET Bernadette), BARBIER-CUEIL Guillaume (pouvoir HONORE Laurent jusqu'à 19h10), FRAYSSE Gilles (pouvoir BLANCHARD Annick), LE TERTRE Laurence (pouvoir QUERE Jean-Yves à partir de 22h10), LUCO Pascal (pouvoir GUYOT Francine jusqu'à 19h55), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : QUERRE Sophie.

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS, PARIS Christine, DGSA.

Participaient à la séance : LE BEZVOËT Lionel et LE MAOUT Nathalie, Rédacteurs au service Finances.

Était également présent en début de séance : BABES Nourredine, Comptable public.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux et au public présent de bien vouloir respecter une minute de recueillement en hommage aux quatre personnes victimes du terrorisme à Carcassonne et Trèbes le 29 mars 2018 : un gendarme le Colonel Arnaud BELTRAME et trois civils M Jean-Michel MAZIERES, M Christian MEDVES et M Hervé SOSNA.

0-Ordre du jour

01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2018.

02- Délégations du Conseil Municipal au Maire (état remis en séance le cas échéant).

• Administration générale

- 1- Convention avec le SDIS 22 pour la surveillance des baignades.
- 2- Confirmation de l'adhésion à la centrale d'achat « entretien et renouvellement des feux de carrefour » du SDE.
- 3- Exploitation du cinéma « Le Korrigan » : marché de prestation de services.

• Finances.

- 4- Attribution des subventions 2018 (solde).
- 5- Comptes de gestion 2017.
- 6- Comptes administratifs 2017 et affectation du résultat (commune, port, camping, cinéma, service assainissement Binic, service assainissement Etapes-sur-Mer).

- 7- Budgets primitifs 2018 (commune, port, camping, cinéma, service assainissement Binic, service assainissement Etables-sur-Mer).
- 8- Vote des taux des impôts locaux 2018.

• Personnel

- 9- Modification du tableau des effectifs du personnel communal.
- 10- Ratios d'avancement.
- 11- Confirmation de la création du Comité Technique et du CHSCT.

• Travaux

- 12- Demande de subvention pour le City Park d'Etables-sur-Mer.
- 13- Lancement de la consultation pour le ramassage et le transport des algues vertes.
- 14- Salle de sports de la vigie : avenant au marché.

• Urbanisme

- 15- Contentieux COUTARD : autorisation d'ester en justice.
- 16- Déclaration préalable pour clôtures.

• Information du Maire et des Adjoints

M Lavie souhaite attirer l'attention sur 5 points :

- Sur le débat relatif au transfert du Super U évoqué récemment dans la presse, il note ne pas maîtriser toute l'information sur le dossier et souhaite un débat sur ce thème en Conseil Municipal; il suggère un débat sans vote puis, un débat avec vote sur un sujet complexe dont il souligne qu'il n'est absolument pas lié à la commune nouvelle. Il note ne pas être favorable à ce projet et souhaite une inscription de ce débat sans tarder.

- Sur le Conseil Municipal, il relève avoir le sentiment que nos débats sont longs et techniques et nous devrions peut-être réfléchir à accorder au Maire et à l'exécutif une délégation plus importante afin de pouvoir se concentrer sur les débats d'orientations; une réflexion pourrait être menée en ce sens assez rapidement.

- Sur l'ordre du jour de ce soir nous avons 2 sujets importants, les finances et le personnel en tant que conseiller municipal, il s'étonne de ne pas recevoir de compte-rendu de ces 2 commissions; il regrette de ne pas connaître la teneur des échanges et questions posées, les réponses apportées et de se trouver en Conseil Municipal à voter des décisions qui font référence à des avis de commissions sans connaître la teneur des débats. Il souhaite à l'avenir un compte-rendu synthétique de ces commissions à partir du moment où elles sont mentionnées dans les projets de délibération.

- Maintenant que l'existence de la commune nouvelle est sécurisée juridiquement, il serait nécessaire dans les prochains mois que le Maire puisse redonner de la visibilité à l'action du Conseil Municipal pour les 18 mois qui viennent, lister les projets prioritaires, les échéances et les moyens consacrés. Il note, faute d'avoir accès à certains documents, être un peu noyé par les informations ...

- Il a été fait référence à l'organisation d'une réunion publique et se montre favorable à l'organisation de 2 réunions publiques; une sur chaque commune historique selon une périodicité semestrielle pour un compte-rendu de mandat et il note la nécessité que les habitants connaissent les orientations données à la commune nouvelle sur des sujets comme l'intercommunalité ou des sujets d'actualité.

Il suggère que l'instance municipale soit plus ouverte aux débats et moins aux points techniques pour lesquels le Maire pourrait avoir une délégation plus élargie.

Le Maire apporte quelques réponses sur le dossier Super U, il souligne l'organisation de réunions plénières dans la période passée et peut être à venir; sur le débat long et technique en conseil, il le regrette également mais cela veut peut-être aussi dire que le travail en commission ne s'est pas fait peut-être comme cela aurait dû être fait.

Sur l'avis des commissions, il est fait référence de manière régulière à l'avis de la commission concernée; s'agissant de la commission du personnel, l'information est donnée ce qui n'est pas le cas pour le comité technique diffusé aux seuls membres de l'instance.

Sur la visibilité de l'action, le Maire note que le budget présenté ce soir est un engagement important des décisions que nous pouvons prendre; quant aux réunions publiques faut il en faire une ou en faire deux ? L'objectif est d'en faire une sur la partie budgétaire pour l'expliquer aux concitoyens s'il faut en faire deux, nous le ferons précise t'il.

01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2018 :

Le Maire signale que le maître d'œuvre du port a été retenu, il s'agit du cabinet IDRA pour un montant de 208 000 € HT.

Mme Mobuchon demande à propos du point commune nouvelle si il y a des informations nouvelles à apporter sur la procédure suite au dépôt de la pétition par l'association. Le Maire mentionne ne pas en avoir et ajoute qu'une rencontre prochaine avec les services de la préfecture est prévue.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention (Mme Le Tertre absente à la séance).

Il mentionne les démissions de M Benomar et Mme L'Haridon de leur mandat de Conseiller Municipal.

1-Comptes de gestion 2017 :

M Babes, Trésorier Principal, présente les éléments du compte de gestion 2017 de la collectivité en précisant d'emblée qu'il convient de prendre les chiffres avec une certaine prudence. Il propose dans un 1^{er} temps quelques chiffres sur la situation financière de la commune et ensuite quelques agrégats par rapport aux communes de même strate.

M Collin entre en séance.

Sur le budget principal un excédent d'investissement est constaté de 512 315.12 € en section de fonctionnement l'excédent constaté est de 1.645 081.10 €, l'excédent global totalise à 2 157 396.22 €.

Au titre des budgets annexes : le cinéma dégage un résultat positif de 10 473.28 €

M Queré entre en séance.

Le camping fait ressortir un résultat de 58 512.30 € en investissement et 25 065.98 € en fonctionnement.

L'assainissement régie, constat d'un excédent de 99 554.30 € en exploitation et 49 420 ,09 € en investissement.

Pour le budget DSP l'excédent se monte à 54 923,38 € en exploitation et 93 373.94 € en investissement.

Le port de plaisance dégage un excédent de 92 299,58 € en exploitation et 47 904.47 € en investissement.

M Babes fait le constat de résultats positifs dans tous les budgets communaux.

En matière de fiscalité, il mentionne un montant par habitant de 497 € pour une moyenne nationale (2017) de 480 € /habitant et 495 € si l'on se réfère au département 22.

En dépenses de fonctionnement il reprend la ventilation des dépenses suivantes € /habitant :

- Charges de fonctionnement réelles : 787 € par habitant moyenne nationale 1123 € /hab.

- Frais de personnel : 476 €, moyenne nationale 535 € et dans le département 559 €/hab.

S'agissant de l'autofinancement, il évoque une CAF nette de 1 717 889 €.

L'endettement (commune) fait ressortir un chiffre de 445 € par habitant, moyenne nationale 843 €, moyenne départementale 931 €/habitant.

Les dépenses d'équipement sont de 323 € par habitant contre une moyenne de 298 € pour l'échelle nationale.

Le fonds de roulement en fin d'exercice est de 614 jours contre une moyenne de 310 jours sur le plan national.

M Babes mentionne l'importance du fonds de roulement et sur ce volet note une situation très confortable avec une trésorerie de 5 135 512 €.

M Babes note la concordance des chiffres entre la comptabilité de l'Ordonnateur et celle du Comptable public.

Le Maire remercie M Babes de son intervention et ce dernier précise avoir transmis à l'Ordonnateur les éléments d'analyse financière des comptes 2017.

M Lavie demande quelle est la différence entre le compte de gestion et le compte administratif ?

M Babes précise que le compte de gestion ne prend en compte que les mouvements de l'exercice de l'année civile; le compte administratif reprend les résultats antérieurs, le compte de gestion et l'avenir.

Les comptes de gestion 2017 sont soumis aux voix et adoptés à la majorité :

- **Commune adoption par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, DONNET, M. COLLIN, M. BERTRAND),
- **Assainissement (régie) adoption par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, DONNET, M. COLLIN, M. BERTRAND),
- **Assainissement (DSP) adoption par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, DONNET, M. COLLIN, M. BERTRAND),
- **Port de plaisance adoption par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, DONNET, M. COLLIN, M. BERTRAND),
- **Camping municipal adoption par 41 voix pour et 4 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, M. COLLIN, M. BERTRAND),
- **Cinéma 41 voix pour et 4 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, M. COLLIN, M. BERTRAND).

2-Comptes administratifs 2017 :

2-1 Compte administratif commune :

Mme Machet rappelle que les comptes administratifs ont été présentés et examinés en commission des finances le 30 mars et elle donne une lecture commentée des dépenses et des recettes du budget commune en commençant par la section de fonctionnement.

DEPENSES FONCTIONNEMENT**DEPENSES COURANTES(011)**

ENERGIE, FOURNITURES
COURANTES
SERVICES EXTERIEURS
(REPARATIONS, MAINTENANCE)
ASSURANCE, TELEPHONE, ETC
CHARGES A CARACTERE
GENERAL1 **316 758€(21%)**

**DEPENSES DE
PERSONNEL
012****3 502 903€(56%)**

SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS,
DIVERS (65)
772 600(12%)

INTERETS DES EMPRUNTS **75 500€ (1%)**

revst séjour Taxe séjour 1%

amortissements 042
378 834(6%)

Provisions (68) **186 223(3%)**

AUTOFINANCEMENT

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

6 312 935,09 €**RECETTES FONCTIONNEMENT**

REMBST CHARGES PERSONNEL 2%

Produit des Services et du Domaine(70)
267 690€(3%)

1 %Opérations d'ordres (042)

IMPOTS ET TAXES (73)**4 566 835€ (55%)****DOTATIONS ET
PARTICIPATIONS (74)****2 718 857€ (33%)**

Produits de Gestion Courante (75)(2%)

produits exceptionnels(77)

Excédents reporté 002)(4%)

8 243 909,97 €

Mme Machet souligne l'excédent de la section d'exploitation : 1 930 974 ,88 €

Au chapitre 73 (impôts) elle souligne la particularité du compte 73 323 qui intègre un fonds de péréquation qui doit être restitué à Saint-Brieuc Armor Agglomération et qui a été neutralisé en dépenses/recettes par une dotation aux provisions.

Elle mentionne par ailleurs la neutralisation dans ce chapitre du transfert de la compétence tourisme 201 000 € (cette somme n'apparaît plus en recettes et en dépenses (subvention à l'Office du Tourisme)).

Le chapitre 74 (dotations de l'Etat) intègre des évolutions intéressantes sur la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation de péréquation.

Le chapitre 75 (revenus de location) ne prend pas en compte les recettes des cabines de bain des Godelins (suite aux travaux et différend sur le même objet).

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 8 243 909 €, 97% soit + 3.92 %.

En dépenses de fonctionnement Mme Machet évoque le chapitre 011 (dépenses courantes) les frais de personnel au chapitre 012 en hausse de 6.84 % (harmonisation du régime indemnitaire plus remplacement de personnel déjà évoqué dans la DM de fin 2017).

Le chapitre 65 n'enregistre plus en dépenses la subvention au profit de l'Office du Tourisme, charge désormais transférée à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

M Collin soulève la baisse du montant des contributions directes par rapport à 2016 ?

Mme Machet demande de raisonner sur les articles 7311 et 7321 (compensations) en précisant que la collectivité perd 201 000 € au titre de l'Office du Tourisme (transfert de compétence en 2017). Elle note la difficulté de comparer des articles dont le périmètre est modifié du fait de transfert de compétence.

M Collin précise que les 2 lignes budgétaires sont bien dissociées et les montants de la compensation sont peu différents entre 2016 et 2017.

Le Maire note que les chiffres sont proches mais le contenu est différent avec la réfaction liée au transfert de compétences de l'Office du Tourisme.

Mme Machet rappelle le montant de l'allocation compensatrice de 285 000 € en 2016 à laquelle il faut retrancher 201 000 € liés au transfert de compétence Office du Tourisme et ajouter la compensation de fiscalité de l'agglomération liée à la neutralisation fiscale de 2017 (TH Foncier bâti ... foncier non bâti).

Le Maire précise que ce point a été évoqué dans le DOB 2018.

M Collin sur la DSR, convient de la hausse de la dotation mais conteste le fait que celle-ci soit imputable à la commune nouvelle et y voit plutôt une hausse de dotations pour l'ensemble des communes.

Mme Machet note se référer aux indications de Ressources consultants finances.

M Barbier-Cueil entre en séance.

Mme Machet présente la section d'investissement en donnant lecture du réalisé dépenses/recettes par opération :

INVESTISSEMENT 2017 BUDGET COMMUNE BUDGET BINIC ETABLES SUR MER									
	DEPENSES				RECETTES				
	Budget 2017 cumulé	ca 2017	restes à réaliser 2017	% 2017 opé	Budget 2017 cumulé	ca 2017	restes à réaliser 2017	% 2017 opé	
(OPERATIONS FINANCIERES)	519 000,00 €	485 949,42 €	0,00 €	93,63%	(OPERATIONS FINANCIERES)	5 942 893,77 €	4 745 361,11 €	79,85%	
travaux régie	49 000,00 €	26 131,24 €		53,33%		0,00 €			
Dépenses Diverses non individualisées par opération	223 870,27 €	173 635,96 €	36 379,16 €	77,56%	Dépenses Diverses non individualisées par opération BINIC	700,43 €	700,43 €	100,00%	
Estran (900001) BINIC	14 800,00 €	8 760,00 €	6 040,00 €	59,19%	Estran (900001) BINIC	0,00 €			
Travaux Bâtiments Divers (52) BINIC	79 848,97 €	55 528,10 €	6 800,00 €	69,54%	Travaux Bâtiments Divers (52) BINIC	6 686,97 €	6 686,97 €	100,00%	
Centre de Loisirs (36) BINIC	10 000,00 €	1 017,70 €	0,00 €	10,18%	Centre de Loisirs (36) BINIC	0,00 €			
Acquisitions de Terrains (55)	0,00 €				Acquisitions de Terrains (55)	0,00 €			
Acquisitions terrain-urbain(65) BINIC	443 827,37 €	349 941,15 €	0,00 €	78,85%	Acquisitions terrain-urbain(65) BINIC	0,00 €			
Ecole (57) BINIC	21 043,49 €	18 453,66 €	0,00 €	87,69%	Ecole (57) BINIC	4 000,00 €	1 829,66 €	45,74%	
URBANISME, AMENAGEMENT(ETUDES) (56) BINIC	11 560,06 €	1 560,06 €	7 078,63 €	13,50%	URBANISME, AMENAGEMENT(ETUDES) (56) BINIC	1 560,06 €	1 560,06 €	100,00%	
CTM(66) BINIC	77 225,00 €	65 070,10 €	11 386,35 €	84,26%	Nouveau CTM(66) BINIC	0,00 €	3 422,40 €		
VOIRIE (59) BINIC	728 044,00 €	386 661,80 €	320 562,43 €	53,11%	VOIRIE (59) BINIC	4 044,00 €	28 044,00 €	693,47%	
RUE SAULNIER DE ST JOUAN(83) BINIC	0,00 €				RUE SAULNIER DE ST JOUAN(83) BINIC	0,00 €			
part logts sociaux (64) BINIC ETABLES SUR MER	100 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50,00%	part logts sociaux (64) BINIC	54 432,00 €	54 432,00 €		
Cimetière (61) BINIC	21 886,71 €	21 841,44 €	0,00 €	99,79%	Cimetière (61) BINIC	0,00 €			
Tourisme (77) BINIC	0,00 €				Tourisme (77) BINIC	0,00 €			
Les Bernains (67) BINIC	0,00 €				Les Bernains (67) BINIC	0,00 €			
Aide aux équipements portuaires (71) BINIC	100 000,00 €			0,00%	Aide aux équipements portuaires (71) BINIC	0,00 €			
ECLAIRAGE PUBLIC (60) BINIC	207 212,00 €	107 337,39 €	39 664,80 €	51,80%	ECLAIRAGE PUBLIC (60) BINIC	0,00 €			
SALLE DES SPORTS LA VIGIE(70) BINIC	630 302,70 €	57 910,71 €	526 047,12 €	9,19%	SALLE DES SPORTS LA VIGIE(70) BINIC	145 000,00 €	145 000,00 €		
Saulnier de St Joan (83)	960,24 €	960,24 €		100,00%		960,24 €		100,00%	
Aménagement La rognouse (85)	536 092,62 €	29 343,31 €	113 950,11 €	5,47%	Aménagement La rognouse (85)	148 622,00 €	0,00 €		
Communication- Festivités (86)	49 700,00 €	39 313,71 €	2 321,34 €	79,10%	Communication- Festivités (86)	0,00 €			
(ACQUISITIONS IMMOBILIERES) ESM	330 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	(ACQUISITIONS IMMOBILIERES) ESM	0,00 €			
(MAT TECHNIQUES ET DIVERS) ESM	19 134,93 €	19 134,41 €	0,00 €	100,00%	(MAT TECHNIQUES ET DIVERS) ESM	575,93 €	575,93 €	100,00%	
(ECOLE PUBLIQUE) ESM	85 131,14 €	73 441,60 €	5 418,07 €	86,27%	(ECOLE PUBLIQUE) ESM	32 802,20 €	30 631,85 €	93,38%	
(TRAVAUX DIVERS) ESM	99 434,80 €	12 245,90 €	4 680,00 €	12,32%	(TRAVAUX DIVERS) ESM	0,00 €			
(ESPACES URBAINS) ESM	5 000,00 €			0,00%	(ESPACES URBAINS) ESM	0,00 €			
(BATIMENTS COMMUNAUX) ESM	1 110,00 €	1 110,00 €		100,00%	(BATIMENTS COMMUNAUX) ESM	1 110,00 €	1 110,00 €		
(Alignements divers) ESM	6 000,00 €	648,00 €	4 126,63 €	10,80%	(Alignements divers) ESM	0,00 €			
(ECLAIRAGE PUBLIC) ESM	98 005,00 €	51 492,76 €	0,00 €	52,54%	(ECLAIRAGE PUBLIC) ESM	35 000,00 €			
(AMENAGEMENTS URBAINS) ESM	5 000,00 €			0,00%	(AMENAGEMENTS URBAINS) ESM	0,00 €			
(ESPACE CULTUREL) ESM	2 000,00 €			0,00%	(ESPACE CULTUREL) ESM	0,00 €			
(BATIMENTS MOULIN ET GODELINS)	313 918,36 €	265 906,26 €	47 999,58 €	84,71%	(BATIMENTS MOULIN ET GODELINS)	7 762,27 €	7 762,27 €		
(VOIRIE) ESM	522 514,24 €	438 672,90 €	32 411,32 €	83,95%	(VOIRIE) ESM	4 000,00 €	44 615,32 €	1115%	
MAIRIE ESM	1 420 299,97 €	58 323,91 €	251 386,96 €	4,11%	MAIRIE ESM	352 472,00 €	12 663,00 €		
SALLE DE SPORTS ESM	10 700,00 €	1 200,00 €	0,00 €	11,21%	SALLE DE SPORTS ESM	0,00 €			
TOTAL	6 742 621,87 €	2 801 591,73 €	1 416 252,50 €	41,55%	TOTAL	6 742 621,87 €	4 869 837,84 €	215 517,40 €	72,22%

Les reports de la section sont de 1 416 252.50 € en dépenses et 215 517.40 € en recettes.

M Collin s'étonne de ne pas voir apparaître au titre de l'éclairage public la participation du SDE en recettes.

Mme Machet fait état d'un retard imputable au SDE.

M Collin relève que les reports représentent 50% du budget. Le Maire note à l'attention de M Collin qu'il connaît les raisons de ce qui a pu alimenter l'année 2017 et qui n'a pas permis à la collectivité d'engager certaines dépenses.

2.2 Comptes administratifs assainissement (2):

Mme Machet présente le compte administratif 2017 de l'assainissement :

Assainissement DSP (Etables sur mer) : Elle donne une lecture commentée par section avec les dépenses et recettes par chapitre.

Le compte administratif de l'assainissement en exploitation et en investissement laisse apparaître l'exécution suivante avec le projet d'affectation du résultat :

ASSAINISSEMENT DSP - ETABLES SUR MER

SYNTHESE CA DE 2017 ET PROPOSITION D' AFFECTATION DU RESULTAT

Recettes d'Exploitation	140 849,87 €
Dépenses d'Exploitation	85 926,49 €
<u>Excédent d'Exploitation</u>	<u>54 923,38 €</u>

Restes à réaliser

Dépenses d'Investissement	585 123,62 €	39 700,00 €
Recettes d'Investissement	1 190 198,02 €	66 000,00 €
<u>Excédent d'Investissement</u>	<u>605 074,40 €</u>	

RESULTAT APRES RAR 631 374,40 €

RESULTAT CUMULE DES DEUX SECTIONS 686 297,78 €
APRES RAR

PROPOSITION D' AFFECTATION DU
RESULTAT

<u>Excédent d'Exploitation</u>	<u>54 923,38 €</u>	: Mis en réserves au compte 1068
<u>Excédent d'Investissement</u>	<u>605 074,40 €</u>	: Reporté en Excédent d'Investissement

Assainissement (régie/Binic) :

Mme Machet présente les réalisations de manière détaillée par chapitre et par section.

L'exécution du budget assainissement laisse apparaître les résultats suivants :

SYNTHESE CA 2017 ET PROPOSITION D' AFFECTATION DU RESULTAT Régie Binic

Recettes d'Exploitation	1 023 656,41 €	
Dépenses d'Exploitation	631 288,10 €	
<u>Excédent d'Exploitation</u>	<u>392 368,31 €</u>	
		<u>Restes à réaliser</u>
Dépenses d'Investissement	359 069,79 €	52 400,00 €
Recettes d'Investissement	389 966,84 €	0,00 €
<u>Résultat d'Investissement</u>	<u>30 897,05 €</u>	
<u>RESULTAT APRES RAR</u>	<u>-21 502,95 €</u>	

RESULTAT CUMULE DES DEUX SECTIONS **370 865,36 €**

APRES RAR

PROPOSITION D' AFFECTATION DU RESULTAT

Excédent d'Exploitation

100 000,00 € : Mis en réserves au compte 1068

et

292 368,31 € : Reporté en Excédent d'Exploitation

392 368,31 €

Excédent d'Investissement

30 897,05 € : Reporté en Excédent d'Investissement

M Collin demande si la participation de Saint-Brieuc Armor Agglomération au titre du fonctionnement de la STEP est négociée ou repose t'elle sur un comptage précis.

M Derrien mentionne que la participation est évaluée sur le paramètre consommation et fait abstraction des eaux parasites qui transitent dans les réseaux.

M Collin demande ce qu'il en est des compteurs.

M Derrien précise que les compteurs ont été mis en place mais le comptage n'est pas officiel car il doit être homologué par le SATESE; les résultats semblent indiquer que le volume d'eau qui arrive à la STEP est sensiblement identique au volume d'eau potable; ce qui pose la question des eaux parasites et de savoir où elles passent.

Le Maire note que la clé de ventilation initiale pour le calcul des charges (52/48) semble confirmée.

M Collin s'interroge sur la source des eaux parasites et la provenance.

M Derrien relève que si l'on se base sur les 1ers constats, il n'y aurait pas d'eau parasite en provenance de Pordic et ajoute que c'est un mystère et quasi impossible !

2.3 Compte administratif camping :

Mme Machet présente les réalisations comptables du budget 2017 qui laisse apparaître les résultats suivants :

CAMPING **SYNTHESE CA 2017 ET PROPOSITION D' AFFECTATION DU RESULTAT**

Recettes d'Exploitation	142 216,85 €	
Dépenses d'Exploitation	98 840,58 €	
<u>Excédent d'Exploitation</u>	<u>43 376,27 €</u>	
		<u>Restes à réaliser</u>
Dépenses d'Investissement	23 934,40 €	0,00 €
Recettes d'Investissement	92 980,75 €	0,00 €
<u>Excédent d'Investissement</u>	<u>69 046,35 €</u>	
<u>RESULTAT APRES RAR</u>	69 046,35 €	
<u>RESULTAT CUMULE DES DEUX SECTIONS</u>	<u>112 422,62 €</u>	
<u>APRES RAR</u>		

PROPOSITION D' AFFECTATION DU RESULTAT

<u>Excédent d'Exploitation</u>	0,00 € : Mis en réserves au compte 1068
	<u>43 376,27 €</u> : Reporté en Excédent d'exploitation
<u>Excédent d'Investissement</u>	<u>69 046,35 €</u> : Reporté en Excédent d'Investissement

2.4 Compte administratif port de plaisance:

Mme Machet donne une lecture détaillée des comptes du port en présentant les dépenses et recettes par section.

La section de fonctionnement laisse apparaître un résultat de 101 677.07 € et la section d'investissement un déficit de 5 635.61 €.

Mme Machet précise que le port a remboursé à la commune la fraction annuelle de l'avance consentie en son temps pour les travaux du port.

M Collin aurait souhaité avoir la répartition des recettes entre contrats annuels et passages.

Le Maire indique que cette information lui sera communiquée.

Le Maire note que le budget du port retrouve un peu de marge de manœuvre financière.

2.5 Compte administratif cinéma :

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 10 473.28 €

(Dépenses de fonctionnement : 25 521.10 € et recettes de fonctionnement : 35 994.38 € dont la subvention communale à hauteur de 13 500 €).

M Honoré, suite à l'intervention de M Babes et la présentation des comptes, relève les chiffres encourageants voir très positifs, d'autant que la situation est complexe pour les collectivités locales. Il pointe une CAF intéressante, des charges de fonctionnement maîtrisées, des services aux usagers satisfaisants; il souligne que derrière les chiffres il y a aussi des choix fait par les élus ; il y voit une validation des choix des élus et tient à remercier les services et incite les élus à poursuivre dans l'année qui vient.

M Barbier, sur les résultats du cinéma note que pour la 1^{ère} année c'est une réussite ; il tient à remercier toute l'équipe de la programmation et l'association qui relaie l'information et les élus qui nous ont fait confiance.

Au terme de la présentation des comptes, M Losq propose de soumettre au vote de l'assemblée les comptes administratifs 2017 de la collectivité (le Maire quitte la séance) :

- **Compte administratif de la commune : 40 voix pour et 5 abstentions** (Mmes Mobuchon- Le Berre- Donnet M Collin et M Bertrand).
- **Compte administratif de l'assainissement (DSP /Etables) : 40 voix pour et 5 abstentions** (Mmes Mobuchon- Le Berre- Donnet M Collin et M Bertrand).
- **Compte administratif de l'assainissement (Régie /Binic): 40 voix pour et 5 abstentions** (Mmes Mobuchon- Le Berre- Donnet M Collin et M Bertrand).
- **Compte administratif du camping : 41 voix pour et 4 abstentions** (Mmes Mobuchon-Le Berre- M Collin et M Bertrand)
- **Compte administratif du port de plaisance : 40 voix pour et 5 abstentions** (Mmes Mobuchon- Le Berre- Donnet M Collin et M Bertrand).
- **Compte administratif du cinéma : 41 voix pour et 4 abstentions** (Mmes Mobuchon-Le Berre- M Collin et M. Bertrand)

Le Maire revient en séance.

Il procède à l'affectation des résultats des comptes administratifs 2017 :

M Luco entre en séance.

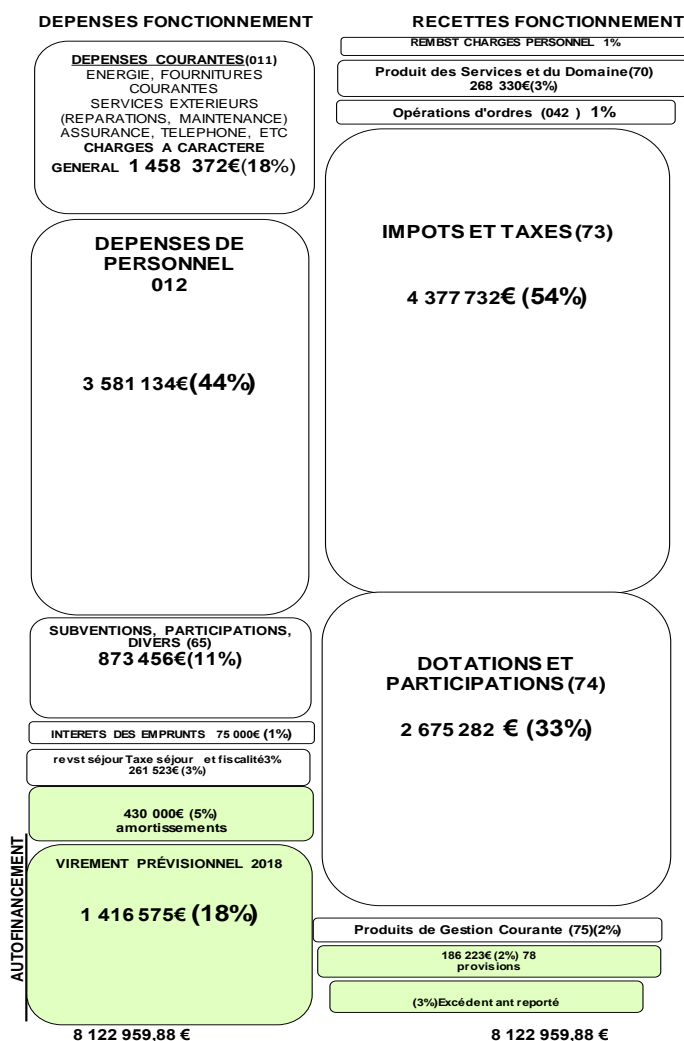
- **Commune** : 1 700 000 € en section d'investissement et 230 974 .88 € en section de fonctionnement : **adoption par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes Mobuchon, Le Berre, Donnet, M. Collin et M. Bertrand).
- **Assainissement (DSP)** : 54 923.38 € en investissement et maintien de l'excédent d'investissement de la section (605 074.40 € en investissement chapitre 001). **Adoption par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes Mobuchon, Le Berre, Donnet, M. Collin et M. Bertrand).
- **Assainissement (Régie)** : affectation de 100 000 € en investissement et le reste (292 368 31 € est maintenu en exploitation), l'excédent de la section d'investissement est repris tel quel (30 897 .05 €) et maintenu en section d'investissement. **L'adoption se fait par 42 voix pour et 4 abstentions** (Mmes Mobuchon, Le Berre, Donnet, M. Collin).

- **Camping** : Maintien de l'excédent en section d'exploitation (43 376 .27 € et idem pour la section d'investissement (69 046. 35 €) ; **adoption par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes Mobuchon, Le Berre, Donnet, M. Collin et M. Bertrand).
- **Port de plaisance** : affectation de la somme de 33 400 € en investissement, le reste demeure en exploitation (68 277,87 €). **Adoption par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes Mobuchon, Le Berre, Donnet, M. Collin et M. Bertrand).
- **Cinéma** : pas d'affectation du résultat, maintien en exploitation de la somme de 10 473.28 €. **Adoption par 42 voix pour et 4 abstentions** (Mmes Mobuchon, Le Berre, M. Collin et M. Bertrand).

3-Budgets primitifs 2018 :

3-1 : Budget Primitif commune 2018

Mme Machet présente les Budget Primitif de la collectivité en commençant par le budget commune et la section de fonctionnement :



L'équilibre dépenses/recettes se fait à hauteur de 8 122 959, 88 €;

En recettes au chapitre des impôts (73) Mme Machet mentionne la réduction de l'allocation compensatrice de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour tenir compte du transfert de compétences PLUI (2017 et 2018).

Elle note au chapitre 74, une DSR qui vient d'être notifiée en hausse +98 000 € et la DNP est en baisse par rapport à 2017.

Elle mentionne avoir tenu compte de l'arrêt des TAP dans le versement de la CAF et ce à compter de septembre 2018.

Au chapitre 75 revenus des immeubles, elle souligne la perte de la location des locaux de la perception à compter de mars 2018.

En dépenses de fonctionnement, Mme Machet évoque la prise en compte de la subvention à Binic Folks blues et son impact sur le chapitre 011 et l'article location de matériel qui baisse; de même avec le cinéma et l'impact de l'imputation sur le budget annexe des consommables et fluides qui n'apparaissent plus dans le budget commune.

Au chapitre 012 frais de personnel, une évolution de + 1% (GVT) est constatée.

En section d'investissement, Mme Machet présente la section par opération :

INVESTISSEMENT 2018 BUDGET COMMUNE					BUDGET BINIC ETABLES SUR MER				
DEPENSES					RECETTES				
	restes à réaliser 2017	propositions nouvelles	total budget 2018	% 2018 opé		restes à réaliser 2017	propositions nouvelles	total budget 2018	% 2018 opé
(OPERATIONS FINANCIERES)	0,00 €	494 000,00 €	494 000,00 €	6,50%	(OPERATIONS FINANCIERES)		6 486 101,55 €	6 486 101,55 €	85,31%
travaux régie		49 000,00 €	49 000,00 €	0,64%	travaux régie			0,00 €	0,00%
Dépenses Diverses non individualisées par opération	36 379,16 €	279 516,00 €	315 895,16 €	4,15%	Dépenses Diverses non individualisées par opération		77 000,00 €	77 000,00 €	1,01%
Estran (900001) BINIC	6 040,00 €	5 000,00 €	11 040,00 €	0,15%	Estran (900001) BINIC			0,00 €	0,00%
Travaux Bâtiments (52) BINIC	6 800,00 €	665 000,00 €	671 800,00 €	8,84%	Travaux Bâtiments (52) BINIC		41 000,00 €	41 000,00 €	0,54%
Centre de Loisirs (36) BINIC	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,04%	Centre de Loisirs (36) BINIC			0,00 €	0,00%
URBANISME, AMENAGEMENT(ETUDES) (56) BINIC	7 078,63 €	203 000,00 €	210 078,63 €	2,76%	URBANISME, AMENAGEMENT(ETUDES) (56) BINIC			0,00 €	0,00%
CTM(66) BINIC ETABLES SUR MER	11 386,35 €	160 500,00 €	171 886,35 €	2,26%	CTM(66) BINIC ETABLES SUR MER	3 422,40 €		3 422,40 €	0,05%
VOIRIE (59) BINIC ETABLES SUR MER	320 562,43 €	926 969,00 €	1 247 531,43 €	16,41%	VOIRIE (59) BINIC ETABLES SUR MER	0,00 €	74 394,55 €	74 394,55 €	0,98%
part logts sociaux (64) BINIC ETABLES SUR MER	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	0,79%	part logts sociaux (64) BINIC ETABLES SUR MER	54 432,00 €		54 432,00 €	0,72%
Cimetière (61) BINIC ETABLES SUR MER	0,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	0,49%	Cimetière (61) BINIC ETABLES SUR MER			0,00 €	0,00%
Aide aux équipements portuaires (71) BINIC		150 000,00 €	150 000,00 €	1,97%	Aide aux équipements portuaires (71) BINIC			0,00 €	0,00%
ECLAIRAGE PUBLIC (60) BINIC ETABLES SUR MER	39 664,80 €	100 970,00 €	140 634,80 €	1,85%	ECLAIRAGE PUBLIC (60) BINIC ETABLES SUR MER			0,00 €	0,00%
SALLE DE SPORTS ESM - BINIC (70)	526 047,12 €	80 000,00 €	606 047,12 €	7,97%	SALLE DE SPORTS ESM - BINIC (70)	145 000,00 €		145 000,00 €	1,91%
Aménagement La rognouse (85)	113 950,11 €	520 000,00 €	633 950,11 €	8,34%	Aménagement La rognouse (85)	0,00 €	277 441,00 €	277 441,00 €	3,65%
Communication- Festivités (86)	2 321,34 €	0,00 €	2 321,34 €	0,03%	Communication- Festivités (86)			0,00 €	0,00%
(ACQUISITIONS IMMOBILIERES) BINIC ESM	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	6,58%	(ACQUISITIONS IMMOBILIERES) BINIC ESM			0,00 €	0,00%
(ECOLES PUBLIQUES)	5 418,07 €	20 000,00 €	25 418,07 €	0,33%	(ECOLES PUBLIQUES)			0,00 €	0,00%
(TRAVAUX DIVERS) BINIC ESM	4 680,00 €	275 000,00 €	279 680,00 €	3,68%	(TRAVAUX DIVERS) BINIC ESM			0,00 €	0,00%
Pôles culturels		333 000,00 €	333 000,00 €	4,38%	Pôles culturels	131 753,00 €		131 753,00 €	1,73%
(Alignements divers) ESM	4 126,63 €	0,00 €	4 126,63 €	0,05%	(Alignements divers) ESM			0,00 €	0,00%
(BATIMENTS MOULIN ET GODELINS)	47 999,58 €	0,00 €	47 999,58 €	0,63%	(BATIMENTS MOULIN ET GODELINS)			0,00 €	0,00%
(VOIRIE) ESM	32 411,32 €	5 000,00 €	37 411,32 €	0,49%	(VOIRIE) ESM			0,00 €	0,00%
MAIRIE ESM BINIC	251 386,96 €	1 320 000,00 €	1 571 386,96 €	20,67%	MAIRIE ESM BINIC	12 663,00 €	300 000,00 €	312 663,00 €	4,11%
TOTAL	1 416 252,50 €	6 186 955,00 €	7 603 207,50 €	100,00%	TOTAL	215 517,40 €	7 387 690,10 €	7 603 207,50 €	100,00%

L'équilibre dépenses/recettes se fait à hauteur de 7 603 207. 50 €

M Lavie s'interroge sur le parking de l'estran il s'agit de le refaire.

Le Maire indique que c'est une 1^{ère} tranche qui au départ était programmée pour refaire une partie du parking et depuis nous avons été saisi par le conseil départemental pour travailler sur la totalité de la traversée de Binic qui impactera les flux de circulation à hauteur de l'estran.

M Lavie demande si on peut avoir une projection de l'endettement/habitant avec l'intégration des projets prévus au Budget Primitif ?

Mme Machet précise que l'on projette un investissement global de 6 186 000 € financés par les ressources propres de la collectivité.

M Lavie demande si le projet Mairie et la salle de la Rognouse sont entièrement financés.

Mme Machet le confirme et met en avant l'importance de l'autofinancement et la nécessité de bien maîtriser nos charges de fonctionnement pour investir.

M Lavie demande si l'étude sur le projet de cuisine centrale est prévue en 2019.

Le Maire mentionne que ce point a déjà été discuté en municipalité et note la possibilité de travailler au moins sur l'étude...

M Bertrand sur les 100 000 € de travaux suite à l'étude d'urbanisme commercial demande des précisions.

M Losq note que c'est une provision pour de l'aménagement en terme de voirie, paysager et des propositions seront sans doute faite par le cabinet d'études. Le Maire note qu'il est opportun d'inscrire une somme notamment dans l'optique d'une recherche du financement externe.

M Lavie demande quel est l'objectif des 100 000 € des suites de l'étude d'urbanisme commercial.

Le Maire relève qu'il s'agit d'améliorer l'espace public et si on veut répondre à un projet ça passe aussi par un engagement de la collectivité.

M Bertrand demande des précisions sur la somme de 500 000 € pour le foncier et démolition.

Le Maire évoque comme en 2017 l'acquisition du foncier portée par l'établissement foncier de Bretagne (ancien cinéma) et le reste est une provision non affectée à ce jour.

M Biron précise s'agissant de l'étude d'urbanisme commercial, qu'elle concerne les bourgs mais pas seulement elle touche aussi les espaces où il y a une activité économique.

Mme Guilmin questionne sur les projets de liaisons douces.

Mme Belan note le projet porté par la commission des travaux de liaison douce entre le parking de l'estran et la mairie d'Etables sur mer. Un second projet de liaison douce plus urbain pour rejoindre les 2 mairies de manière plus directe. Elle pointe le souhait sur le long terme de pouvoir travailler sur les déplacements dans la commune à vélo ou à pied.

Mme Donnet interroge sur la participation aux logements sociaux, combien de logements. Au titre de la loi SRU, même si la commune bénéficie d'une exemption temporaire ce nombre va t'il suffire ?

Le Maire précise que l'exemption de la commune vaut pour 3 ans et le PLH en discussion au niveau de l'agglomération va redistribuer les cartes; la vision de l'Etat pourrait prendre en compte les contraintes du territoire pas seulement en terme d'urbanisme mais aussi, la capacité pour les gens qui viendraient s'installer chez nous de la mobilité pour aller travailler. Il note que le PLH fixera les critères de construction. Il relève pour la commune une situation en dessous du seuil, il faudra faire du logement social sur le territoire mais encore faudra t'il que les bailleurs sociaux puissent financer le besoin. Il précise que les 60 000 € contribuent au financement d'une douzaine de logements.

M Bertrand demande quel sera le nombre de logements à réaliser.

Le Maire répond que le chiffre est important entre 80 et 90 logements, chiffre qui est selon lui impossible à atteindre ; il ajoute que le débat ne peut avoir lieu sur ce seuil et il précise que l'approche de la question pourrait dépasser le seul cadre de la commune; il rappelle que la commune part aussi d'un seuil bas.

M Derrien demande si on a un calendrier pour la Vigie.

Le Maire répond par la négative on est toujours sur le volet expertise.

M Biron fait remarquer que lors des vœux 2018 le slogan était imaginons ensemble le territoire, dans le sens d'une démarche participative nous en sommes ou par rapport au budget ? Quels sont les projets?

Le Maire note que c'est modeste mais aussi une première avec la mise en place d'une ligne financière de 25 000 € dans le Budget Primitif sur des projets citoyens et Mme Belan est en charge de mettre au point les critères liés aux projets.

Mme Belan complète l'information en souhaitant que cette inscription soit renouvelée l'an prochain et cite l'exemple de la Ville de Rennes sur le budget participatif qui demeure un exemple en termes de démarche. La commission municipale va élaborer les règles du jeu pour l'éligibilité au projet citoyen.

Le Maire cite un peu dans le même ordre d'idée le projet de maison de services au public (MSAP) projet sur lequel travaille Mme Blanchard. Rien n'empêche de s'inspirer de la démarche pour faire avancer le projet sur le territoire.

M Lavie demande ce qu'il advient de l'ex cinéma sur Binic. Va t'on vers une expropriation?

Le Maire mentionne une prochaine réunion avec l'EPF et les avocats pour sortir le dossier de la difficulté dans lequel il se trouve, il précise que la démarche des notaires (des parties) n'a pu aboutir...

M Losq remercie Mme Machet et le service finances pour le travail accompli et relève son impression générale d'une situation de la commune assez confortable traduit dans la proposition de budget ; les différents secteurs de la vie de la commune sont bien desservis : culture, sport, mairie ... On a la concrétisation d'une situation saine, d'un budget optimiste malgré un environnement qui touche les collectivités locales un peu morose et qui nous permet d'aller de l'avant...

Il note aussi l'effort en matière de voirie avec des montants assez conséquents...

M Collin sur l'étude sur les quais, demande s'il y a un rapport avec le fond de bassin. Le Maire évoque exclusivement de la voirie entre le rond-point de la cloche et l'avant- port et ce projet sera à mettre en perspective avec l'étude de la traversée de Binic (RD).

Sur le projet citoyen, il trouve l'idée intéressante et cela va demander un cadrage et un règlement.

Mme Belan note que l'on va s'inspirer de ce qui se fait ailleurs et poser certaines règles.

M Seitz, sur le carrefour centre-ville et le projet du département, note que cela va être ingérable.

Le Maire mentionne que lors de la 1^{ère} réunion il a été évoqué la prise d'une maîtrise d'œuvre extérieure, on est sur un environnement urbain et non routier, on peut avoir certaines inquiétudes : il note sur le même sujet, la délibération de la commune de Pordic sur le tracé de la déviation de Binic qui figure désormais dans le document d'urbanisme.

M Darche souligne que la réunion tenue avec le conseil départemental a permis de fixer des objectifs : sécuriser les piétons, ne pas couper la ville en 2 et l'intégration de l'aménagement dans l'environnement.

Le Maire précise que le conseil départemental a une réflexion plus large pour aller vers Paimpol qui passe par Lanvollon et ne voit pas les collègues en amont de Binic-Etables sur mer réagir car ils seront les plus impactés par le trafic et la fluidité de celui-ci.

M Quéré note qu'il faut saluer la maîtrise des dépenses de fonctionnement et relève que l'on sort d'une période compliquée et on peut désormais se projeter vers un avenir plus serein.

Le Maire met le Budget Primitif commune 2018 aux voix et ce dernier est adopté à la majorité :

- **Recettes de fonctionnement : 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes Le Berre, Donnet, Mobuchon, M. Collin et M Bertrand).
- **Dépenses de fonctionnement : 38 voix pour et 4 voix contre** (Mmes Le Berre, Mobuchon, M. Collin et M. Bertrand), **4 abstentions** (M André, M Seitz, Mmes Sparfel et Donnet).
- **Dépenses d'investissement : 38 voix pour, 4 voix contre** (Mmes Le Berre, Mobuchon, M. Collin et M. Bertrand), **4 abstentions** (M André, M Seitz, Mmes Sparfel et Donnet).
- **Recettes d'investissement : 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes Le Berre, Donnet, Mobuchon, M. Collin et M. Bertrand).

3-2 : Budget assainissement DSP 2018 :

Mme Machet présente le Budget Primitif assainissement (DSP/Etables sur mer) qui s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 351 800 € en exploitation et 1 094 500 € en investissement.

M Seitz note qu'il a été fait le constat de la présence de beaucoup de réseaux unitaires sur Etables-sur-Mer ; est-ce que le traitement des réseaux unitaires est prévu ?

M Derrien mentionne le chiffre de 10 % de réseaux unitaires sur Etables sur mer, linéaire de 3 kms environ.

Dans le projet de budget assainissement, le boulevard Legris (unitaire) est prévu, linéaire de 1 km.

Il note qu'au terme du boulevard Legris le réseau est aussi unitaire. Il soulève également la perméabilité des réseaux avec la présence d'eau parasite.

Le Maire note que c'est une question posée par l'Agglomération au titre du transfert de compétence prévu au 01/01/2019 et le retour au séparatif deviendra une des priorités.

M Bertrand mentionne qu'il y avait des études depuis plusieurs années sur les eaux parasites ; y-a-t'il un suivi de ces études car il y avait un début de connaissance de la sectorisation d'eau parasite ?

M Derrien dit que l'on vient de passer un marché en CAO pour le zonage

Le Budget Primitif est mis aux voix et adopté à la majorité :

- **Par 38 voix pour, 4 voix contre** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, MM. COLLIN, BERTRAND) **et 4 abstentions** (M. ANDRE, M. SEITZ, Mmes SPARFEL, DONNET) **le Conseil Municipal adopte les dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2018 du service assainissement de Binic,**
- **Par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, DONNET, M. COLLIN, M BERTRAND), **le Conseil Municipal adopte les recettes de la section d'investissement du budget primitif 2018 du service assainissement de Binic.**
- **Par 41 voix pour, 4 voix contre** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, M. COLLIN, M BERTRAND) **et 1 abstention** (Mme DONNET), **le Conseil Municipal adopte les dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 du service assainissement de Binic,**
- **Par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, DONNET, M. COLLIN, M BERTRAND), **le Conseil Municipal adopte les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 du service assainissement de Binic.**

3-5 : Budget Primitif camping 2018 :

Mme Machet présente le budget primitif du camping 2018 par chapitre ; ce dernier s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 167 400 € en exploitation et 174 800 € en investissement.

Le Budget Primitif est soumis au vote et adopté à la majorité :

- **Par 42 voix pour et 4 voix contre** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, M. COLLIN, M BERTRAND), **le Conseil Municipal adopte les dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2018 du camping,**
- **Par 42 voix pour et 4 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, M. COLLIN, M BERTRAND), **le Conseil Municipal adopte les recettes de la section d'investissement du budget primitif 2018 du camping,**
- **Par 42 voix pour et 4 voix contre** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, M. COLLIN, M BERTRAND), **le Conseil Municipal adopte les dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 du camping,**
- **Par 42 voix pour et 4 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, M. COLLIN, M BERTRAND), **le Conseil Municipal adopte les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 du camping.**

3-6 : Budget Primitif port de plaisance 2018 :

Mme Machet présente le Budget Primitif du port de plaisance 2018, elle fait une lecture commentée par chapitre ; le budget du port s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 593 000 € en exploitation et 739 000 € en investissement.

Le Maire précise que la collectivité envisage le renouvellement annuel de pontons avec une 1^{ère} dotation de 75 000 € qui sera reconduite si la situation financière du port le permet.

M Lavie questionne sur le projet de dévasage du port de plaisance et questionne sur l'aide de la commune.

Le Maire rappelle que l'aide porte sur le fonds de bassin, un crédit de 100 000 € était prévu en 2017 et cette somme n'a pas été utilisée, il est proposé de reconduite une aide pour cette partie en sachant que globalement les travaux du port seront budgétés en dépenses et recettes sur le budget du port de plaisance.

M Lavie questionne sur le coût du dévasage qui serait 2 fois supérieur à celui de 2008.

Le Maire rappelle que le dragage de 2008 ne concernait que l'envasement en amont des palplanches, il porte désormais sur l'ensemble du bassin à flots; il faut y ajouter la continuité écologique avec une échancrure des palplanches et la remise en suspensions des vases. La totalité de ce programme sera chiffré et d'un montant sans doute supérieur à 1.2 M€, somme qui sera portée sur le budget du port de plaisance.

Le Budget Primitif est mis au vote et adopté à la majorité :

- **Par 41 voix pour, 4 voix contre** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, M. COLLIN, M BERTRAND) **et 1 abstention** (Mme DONNET), **le Conseil Municipal adopte les dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2018 du port,**
- **Par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, DONNET, M. COLLIN, M BERTRAND) **le Conseil Municipal adopte les recettes de la section d'investissement du budget primitif 2018 du port,**
- **Par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, DONNET, M. COLLIN, M BERTRAND), **le Conseil Municipal adopte les dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 du port,**
- **Par 41 voix pour et 5 abstentions** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, DONNET, M. COLLIN, M BERTRAND) **le Conseil Municipal adopte les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 du port.**

3-7 : Budget Primitif 2018 cinéma :

Mme Machet donne une lecture commentée du Budget Primitif cinéma 2018 en soulignant que le budget prend désormais en compte des dépenses de consommable et fluide du cinéma imputable en 2017 sur le budget commune. Elle précise que le comptable public saisit sur l'imputation des immobilisations sur le budget annexe, M Babes a répondu par la négative, donc les investissements seront supportés par le budget commune.

Le Budget Primitif cinéma s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 86 400 € en exploitation et 6000 € en investissement.

Le budget Primitif est mis aux voix et adopté à la majorité :

- **Par 40 voix pour, 3 voix contre** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, M. COLLIN) **et 3 abstentions** (M. ANDRE, M SEITZ, Mme SPARFEL), **le Conseil Municipal adopte les dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2018 du cinéma,**

- **Par 40 voix pour et 6 abstentions** (M. ANDRE, M SEITZ, M COLLIN, Mmes LE BERRE, MOBUCHON, SPARFEL), **le Conseil Municipal adopte les recettes de la section d'investissement du budget primitif 2018 du cinéma,**
- **Par 40 voix pour, 3 voix contre** (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, M. COLLIN) **et 3 abstentions** (MM. ANDRE, SEITZ, Mme SPARFEL), **le Conseil Municipal adopte les dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 du cinéma,**
- **Par 40 voix pour et 6 abstentions** (M. ANDRE, M SEITZ, M COLLIN, Mmes LE BERRE, MOBUCHON, SPARFEL), **le Conseil Municipal adopte les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2018 du cinéma.**

M Collin aurait souhaité avoir au titre de l'endettement la dette de l'Agglomération pour une situation globale.

Le Maire indique que l'on pourra la rajouter à titre d'information.

Mme Sparfel quitte la séance et donne procuration à Mme Guyot. Mme Le Tertre quitte la séance et donne pouvoir à M Quéré.

Délégations du Conseil Municipal au Maire :

Convention commune/Piano océan pour animations musicales au port de plaisance cet été (pas d'engagement financier).

4 : Taux d'imposition 2018 :

Mme Machet signale que l'état 1259 MI du vote des taux est repris page 24 du Budget Primitif commune 2018 ; il est proposé conformément à l'avis de la commission des finances les taux suivants pour 2018 et repris au débat d'orientations budgétaires le 13 mars dernier :

Taxe d'habitation : lissage du taux sur 2 exercices 2017 et 2018

Pacte fiscal et financier de Saint-Brieuc Armor Agglomération, diminution des taux communaux pour tenir compte de la différence des taux intercommunaux au moment de la fusion des EPCI (Communauté de communes Sud-Goëlo et St-Brieuc Armor Agglomération)

Rappel du différentiel par taxe : Tableau TH -0.54 % Foncier Bâti -0.88 % Foncier Non Bâti -3.88%

Rappel taux 2017 : 19.21% et pour tenir compte du pacte fiscal et financier de l'Agglo 18.67 %

Foncier Bâti : lissage sur un exercice (2017)

Rappel taux 2017 : 17.74 % et pour tenir compte du pacte fiscal et financier de l'Agglo 16.86 %

Foncier non bâti 2017 : 61.13 % et pour tenir compte du pacte fiscal et financier de l'Agglo 57.25 %

Pour 2018 :

Taxe d'habitation : 19.21 % pour tenir compte du pacte fiscal de l'Agglo : **18.67%**

Taxe foncier bâti : 17.74 % « : **16.86%**

Foncier non bâti : 61.13 % « : **57.25%**

Le produit fiscal 2018 attendu (hors compensation Saint-Brieuc Armor Agglomération) par la collectivité est de 3 520 263 € (le détail des bases 2017 et 2018 figure à la page du Budget Primitif 2018 état fiscal 1259 MI)

Le Conseil Municipal est appelé à voter les taux d'imposition 2018, tels que proposés et inchangés pour le foncier bâti et le foncier non bâti.

À noter que 2018 est la 1^{ère} année de la mise en place par l'Etat du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale (dégrèvement = à 30% de la taxe d'habitation la 1^{ère} année ; revenu fiscal de référence : 27 000 € pour une personne seule...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote par 41 voix pour et 5 abstentions (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, DONNET, M. BERTRAND, M COLLIN), approuve, comme suit, le tableau de répartition des impôts locaux pour 2018 :

Taxes	Taux	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit correspondant
Taxe d'habitation	18,67 %	11 512 000	2 149 290
Foncier Bâti	16,86 %	7 831 000	1 320 307
Foncier non bâti	57,25 %	88 500	50 666
		TOTAL	3 520 263

05 - Convention avec le SDIS 22 pour la surveillance des baignades – saison 2018

M Darche rappelle que la commune a bénéficié au cours de la saison estivale 2017 du dispositif de surveillance des baignades organisé par le SDIS 22 pour les plages de l'avant-port, de la Banche, du Moulin et des Godelins.

Comme les années précédentes, les prestations proposées par le SDIS pour la saison 2018 consistent en la mise à disposition d'une équipe de 3 sauveteurs à minima (pour un poste de secours pendant 2 mois), formés et habillés. La fourniture des divers équipements nécessaires à l'armement des postes de secours et pour les zones de bains restent à la charge de la commune. L'hébergement n'est pas imposé aux communes à compter de cette année mais cependant, reste apprécié des sauveteurs saisonniers recrutés.

Le coût facturé aux communes, intégrant une augmentation de 1 % du tarif 2017 et les frais de formation liés aux évolutions réglementaires, sera de 16 041 € pour 2 mois (du 2 juillet au 31 août 2018) pour un poste à 3 sauveteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS pour la saison 2018.

06 - Confirmation de l'adhésion à la centrale d'achat « entretien et renouvellement des feux de carrefour » du SDE

M Darche indique qu'en 2014, les communes de Binic et d'Etables-sur-Mer adhéraient à la centrale d'achat mise en œuvre par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) pour assurer l'entretien des feux de carrefour.

Le président du SDE nous informe le 17 mars dernier que les marchés conclus dans ce cadre devront être remis en concurrence en juin 2018.

Dans cette perspective, il nous demande de bien vouloir confirmer notre adhésion à la centrale d'achat pour la partie « entretien et renouvellement des installations » et valider la consistance du patrimoine à prendre en compte, à savoir les feux installés sur la RD 786 à Etables-sur-Mer à « Ponto » et rue du Docteur Legendre.

Il nous informe en outre que les feux situés sur la RD 786 à Binic ne seront pas pris en charge dans le contexte du nouveau marché, en raison de leur vétusté.

M Seitz demande ce qu'il advient de la maintenance des feux du centre de Binic.

M Darche mentionne la démarche menée de recherche de pièces au titre de l'entretien courant des feux. Le Maire précise que le renouvellement des feux nécessite un budget de 100 000 €.

Considérant l'intérêt qu'il y a à mutualiser les prestations d'entretien et de renouvellement des feux de carrefour ;
Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer son adhésion à la centrale d'achat « entretien et renouvellement des feux de carrefour » constituée par le Syndicat Départemental d'Énergie,
- d'accepter les conditions écrites dans l'acte constitutif valant cahier des charges,
- d'inscrire au budget les sommes nécessaires,

- de confier à la centrale d'achat la maintenance des installations situées sur la RD 786 à « Ponto » et rue du Docteur Legendre, jusqu'au 30 juin 2022 date de fin des marchés souscrits par la centrale d'achat.

07 - Exploitation du cinéma « Le Korrigan » / marché de prestation de services

M Barbier-Cueil rappelle que la commune a signé une convention d'exploitation avec Cinéode pour le fonctionnement du cinéma ; laquelle prend fin début mai 2018.

Il note que le fonctionnement avec le cinéma de Saint-Quay-Portrieux est complémentaire et tient à remercier l'équipe du cinéma, l'association et les élus qui ont fait confiance au projet.

Il y a donc lieu de pourvoir au renouvellement de cette convention sous la forme d'un marché de prestations de services pour une durée de 2,5 années (mai 2018 à novembre 2020).

Des informations ont été communiquées à l'examen du compte administratif 2017 du cinéma, qui démontrent que l'expérience menée sur plusieurs mois est intéressante et nécessite d'être poursuivie dans le cadre d'un marché de prestations de services qui va s'appuyer, pour l'essentiel, sur la convention passée entre la Ville et le prestataire actuel.

Rappel des principales dispositions :

- La diffusion d'œuvres cinématographiques (15h)

→ Le prestataire assure 4 à 5 séances hebdomadaires, en moyenne sur la durée du contrat. La programmation devra s'appuyer sur le projet culturel de la commune, via la charte de programmation écrite sous la responsabilité de la commune.

→ Perception des recettes et reversement à la collectivité.

→ Le prestataire intervient en qualité de régisseur de recettes pour le compte de la collectivité : il perçoit et reverse l'intégralité des recettes des entrées.

→ Le prestataire reverse l'intégralité des recettes des entrées au Trésor Public. Un état comptable détaillé des recettes, accompagné d'un état statistique complet des entrées sera joint au versement.

- Déclaration des entrées et reversement des taxes (2h)

Le prestataire a la charge de la déclaration des entrées auprès des organismes ad hoc (CNC, TSA, SACEM...) pour le compte de la collectivité.

- Programmation et location des films (2h)

Le prestataire est chargé de la location des films auprès des distributeurs. Le règlement des distributeurs est assuré par la collectivité sur facture.

- L'animation de l'équipement (festivals, soirées thématiques) (7h)

Le prestataire doit engager des actions d'animation et de promotion de l'équipement. En outre, il a la charge de l'exécution du projet culturel du cinéma à travers l'animation du réseau des partenaires culturels du territoire en lien avec l'établissement, mais aussi celle de la médiation culturelle en lien avec la collectivité (établissements scolaires, foyers logements, associations ou commerçants...).

- Entretien salle (hors grand ménage à la charge de la commune), matériels (2h)

- **Durée** : Le présent contrat est conclu pour une durée de 2,5 ans à compter de mai 2018.

- **Rémunération** : pour mémoire, la rémunération de l'actuel exploitant est de 24 800 € HT (forfait annuel).

- **Recettes complémentaires** : Le prestataire ne pourra faire bénéfice d'aucun commerce annexe sauf la confiserie, les boissons non alcoolisées et la publicité sous toutes ses formes en complément du billet d'entrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote par 44 voix pour et 2 abstentions (M. ANDRE et M SEITZ), le Conseil Municipal autorise le lancement de la consultation sur la base d'un cahier des charges simplifié et

donne pouvoir au Maire ou son représentant afin de signer la convention avec le prestataire retenu ainsi que toutes pièces se rattachant à cette affaire.

08 - Subventions 2018 suite :

M Honoré note la nécessité de délibérer sur les subventions aux associations pour la part restante soit le ¾ de l'enveloppe annuelle pour l'ensemble des associations ; il demande à confirmer cette quote-part conformément au tableau joint en annexe.

S'agissant de la fête de la musique, M Honoré rappelle qu'une somme de 1500 € était prévue, comme il n'y a pas de fête de la musique de prévue il propose de basculer la somme sur la fête de la St Jean dont s'occupe le Lyncéus depuis 3 ans, charge à eux de trouver des groupes de musique pour cette fête qui aura lieu sur la Banche.

La délibération du vote des subventions est adoptée par 41 voix pour et 5 abstentions (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, DONNET, M. BERTRAND, COLLIN), le Conseil Municipal vote le solde des subventions telles que figurant au tableau annexé.

09 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Mme Le Roy rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'Assemblée les modifications suivantes :

- création d'un poste de direction des ressources humaines (mobilité interne) ;
- augmentation de la durée hebdomadaire de service du poste de chargé d'accueil en bibliothèque de 24h30 à 30h00 afin d'adapter les horaires d'ouverture au public, de permettre le travail de préparation et de gestion du fonds documentaire, et développer les partenariats avec le réseau de bibliothèques ;
- régularisation de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'agent d'entretien, qui correspond à 16h00 et non pas à 11h40 ;
- modification de la durée hebdomadaire de service du poste de responsable cantine qui équivaut à 19h00 ;
- création d'un poste d'agent des temps périscolaires (cantine et garderie) en remplacement des 2 postes en cantine et garderie pour respectivement 6h00 et 7h00 hebdomadaires ;
- augmentation de la DHS d'un poste d'agent portuaire de 17h30 à 35h00 et suppression d'un poste à temps non complet 17h30 (1 seul poste pour 1 temps complet en remplacement de 2 postes à 17h30) ;
- intégration dans le tableau des départs en retraite au service technique (délibération n° 14-10-2016-CM du 13/12/2016).

Ces propositions ont été examinées par la commission du personnel réunie le 27 mars dernier et ont reçu l'avis favorable du Comité Technique le 6 avril.

Mme Mobuchon demande quel a été l'avis du comité technique ?

Mme Le Roy répond que l'avis du Comité Technique a été favorable pour les 2 collègues.

Mme Mobuchon interroge sur la création de poste de direction des ressources humaines.

Le Maire précise que c'est une création de poste pour le moment puisque la personne qui va occuper le poste est sur un poste d'agent de catégorie C qui sera détaché sur le poste pendant un an aux fins d'une titularisation. Mme Le Roy précise que la personne occupait déjà le poste de responsable des ressources humaines et le Maire ajoute que l'agent a eu le concours et donc on propose de créer le poste.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote par 43 voix pour et 3 abstentions (Mmes LE BERRE, MOBUCHON, M. COLLIN), le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le tableau des emplois et des effectifs ;
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au Budget Primitif 2018.

10 - Ratios d'avancement

Mme Le Roy rappelle qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du Comité Technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire propose de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables; le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Considérant qu'un ratio de 100% pour tous les grades paraît être, dans un premier temps, une mesure de souplesse dans la gestion des avancements puisqu'il s'agit de fixer un nombre maximum de fonctionnaires susceptibles d'être promus,

Considérant que l'autorité territoriale reste libre de nommer, ou non, les agents à un grade d'avancement. Elle peut choisir de ne pas inscrire les agents au tableau d'avancement de grade même si les ratios le permettent. Par contre, elle ne peut procéder aux nominations que dans la limite des ratios fixés ».

La commission du personnel, réunie le 27 mars dernier, propose que les choix faits par l'Autorité Territoriale répondent à plusieurs critères :

- manière de servir,
- adéquation grade/fonction,
- effort de concours et de formation,
- ancienneté.

Par ailleurs, afin de répondre aux enjeux de maîtrise de la masse salariale, il est proposé que le coût de ces avancements ne dépasse pas 0.5% de la masse salariale.

Mme Le Roy précise que l'avancement de grade peut concerner 16 agents cette année.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 27 mars 2018

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 06 avril 2018,

Après en avoir délibéré et **vote à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- De retenir un ratio d'avancement de grade de 100% pour l'ensemble des grades dans la limite budgétaire fixée,
- De retenir les critères de choix ci-dessus énoncés,
- D'autoriser le Maire à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

11-Confirmation de la création du Comité Technique et du CHSCT : Commune et CCAS

Mme Le Roy signale que conformément à l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements employant moins de cinquante agents,

Le 1^{er} alinéa de cet article permet également, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un Comité Technique commun, compétent à l'égard des agents de la collectivité et des établissements, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

La commune de Binic-Etables-sur-Mer et le CCAS de Binic-Etables-sur-Mer se sont prononcés en 2016 en faveur de la création d'un Comité Technique et d'un CHSCT communs. En vue des élections professionnelles de 2018 et afin d'organiser les consultations préalables nécessaires avec les organisations syndicales, il convient de transmettre l'intention formelle de la collectivité de poursuivre ces instances en commun avec les Foyer Logements. Par conséquent, les deux délibérations suivantes sont proposées :

A : Création d'un Comité Technique Commun à la Commune et au CCAS/Foyer Logements de Binic- Etables-sur-Mer.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique commun compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du C.C.A.S/Foyers Logements

Considérant que les effectifs des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et de droit privé (y compris les contrats aidés) estimés au 1^{er} janvier 2018 :

Effectif de la Commune	: 90 agents	}	soit un total de 125 agents
Effectif du CCAS	: 35 agents		

permettent la création d'un Comité Technique commun pour les agents de la Commune et du CCAS.

Après en avoir délibéré et vote, le Conseil Municipal décide :

- La création d'un Comité Technique ; ce Comité Technique est compétent pour les agents de la Commune, du CCAS et des Foyer Logements.

B : Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail commun à la Commune et au CCAS/Foyer Logements

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du C.C.A.S/Foyers Logements

Considérant que les effectifs des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et de droit privé (y compris les contrats aidés) estimés au 1^{er} janvier 2018 :

Effectif de la Commune	: 90 agents)	}	soit un total de 125 agents
Effectif du CCAS	: 35 agents)		

permettent la création d'un CHSCT commun pour les agents de la Commune, du CCAS/Foyers Logements.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal décide :

- La création d'un CHSCT ; ce CHSCT est compétent pour les agents de la Commune et du CCAS/FLPA

Le Maire précise qu'il va falloir que l'on se positionne pour en avertir les syndicats et la collectivité devra déterminer le nombre de membres. Le Maire note que la consultation est en cours pour le Comité Technique Départemental du CDG 22.

Mme Mobuchon demande pourquoi il faut confirmer ce qui existe déjà ?

Le Maire mentionne que cette décision est liée aux nouvelles élections du CT, le CDG 22 demande à la collectivité si elle veut rester autonome ou pas ? Il ajoute que c'est un peu de formalisme mais il faut confirmer l'existence du Comité Technique et du CHSCT. Le Maire propose un vote séparé pour la création du Comité Technique et du CHSCT.

La délibération qui confirme la création du Comité Technique est adoptée à l'unanimité moins une abstention (M Bertrand).

La délibération relative à la création du CHSCT est approuvée à l'unanimité.

12 - Demande de subvention pour le City Park d'Etables-sur-Mer / plan de financement contrat unique de programmation

M Losq signale que la collectivité va déposer un dossier de demande de subvention, au titre du contrat unique de programmation géré par le Pays de Saint-Brieuc, pour un projet de City Park sur le site sportif d'Etables-sur-Mer à proximité de la salle omnisport. Le projet consiste en une structure légère de 24 m x 12 m très qualitative pour favoriser l'utilisation et le développement sportif du site. L'équipement permet de pratiquer le handball, le football, le volley et le badminton...

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la commune (dépenses et recettes).

Le plan de financement de l'équipement est le suivant :

DEPENSES		%	RECETTES		%
Poste de dépense	37 500 €	100 %	Autofinancement (20% minimum)	28 125 €	75 %
			Région - Contrat de partenariat Europe Région Pays	9 375 €	25 %
			Europe – FEADER-Leader	0 €	
			Autre cofinancier	0 €	
TOTAL	37 500 €	100 %	TOTAL	37 500 €	100 %

Après en avoir délibéré et vote par 45 voix pour (M. BERTRAND ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : d'approuver le projet présenté et le plan de financement prévisionnel.

Article 2 : d'autoriser le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel.

Article 3 : d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de tout financeur (Europe notamment FEADER-Leader, DLAL-FEAMP et ITI-FEDER, Etat, Région, Département...).

Article 4 : d'autoriser le Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention pour le City Park d'Etables-sur-Mer.

13 - Lancement de la consultation pour le ramassage et le transport des algues vertes

M Darche signale que le marché public de ramassage et collecte des algues vertes sur les plages étant arrivé à échéance, il est proposé de le relancer et de faire appel à une entreprise spécialisée. La collectivité n'a pas souhaité se lier au marché de Saint-Brieuc Armor Agglomération et préfère lancer sa propre consultation. En effet, Saint-Brieuc Armor Agglomération distingue le ramassage selon le risque sanitaire (ramassage systématique) ou non risque sanitaire (absence de ramassage).

Objet du marché : ramassage mécanique et chargement des algues vertes sur les plages et déchargement des algues vertes puis chargement dans les camions en direction du site de Launay Lantic.

La durée du marché à bon de commande : 3 ans

Le marché à bons de commande est un marché conclu avec un ou plusieurs opérateurs économiques et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande (minimum et maximum. à définir).

La prestation est identique quelque soit le site concerné à l'exception du corps de garde.

La dépense est estimée à minimum 5000 €, maximum 60 000 € et nécessitera un ajustement du budget annuel en conséquence selon le quantitatif collecté.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation et à retenir le prestataire correspondant.

Cette dépense fait l'objet d'une prise en charge par l'Etat sur le volet, transport et collecte à 100 % et 50 % pour le volet traitement (financement à confirmer depuis la récente condamnation de l'Etat dans le contentieux avec Saint-Brieuc Armor Agglomération sur le même objet).

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le lancement de la consultation pour le ramassage et le transport des algues vertes et donne pouvoirs au Maire ou son représentant afin de signer le marché avec l'entreprise retenue et toute autre pièce relative à ce dossier.

14 - Salle de sports de la vigie / avenant au marché

M Le Vézouët informe que dans le cadre de la réhabilitation de la salle de sports de la Vigie, la collectivité a souhaité remplacer le revêtement de sol de la salle de gymnastique prévu au marché en catégorie P1 par un sol classé en P2 qui sera plus confortable pour les utilisateurs.

Lot 8 : Revêtement de sol :

- Montant de l'avenant : 928,74 € HT, soit 1 114,49 € TTC.
- % d'écart introduit par l'avenant : 4 %
- Nouveau montant du marché public : 24 095,48 € HT, soit 28 914,58 € TTC.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le présent avenant au lot n° 8.

15 - Contentieux COUTARD / autorisation d'ester en justice

Le Maire indique que M. et Mme COUTARD, domiciliés 6 rue des Porthenays, ont déposé le 9 mars dernier une requête devant le Tribunal Administratif de Rennes en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté en date du 5 décembre 2017 par lequel le Maire ne s'est pas opposé à la déclaration préalable déposée le 13 novembre 2017 par Madame de MONTREMY en vue de l'extension de sa maison 1 rue des Porthenays.

M Lavie note que sur ce type de point la délégation au Maire doit pouvoir être exercée.

Le Maire évoque aussi l'information des Conseillers Municipaux même si celle-ci est aussi relayée de manière hebdomadaire dans le compte-rendu de municipalité.

M Collin fait observer que la délégation existe et votée en début de mandat par contre il met en avant la nécessaire information des conseillers.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à défendre la commune et à confier au Cabinet d'avocats MARTIN de Rennes la défense des intérêts de la commune dans cette affaire.

16 - Déclaration préalable pour les clôtures

Le Maire informe que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 définit de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme. À ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme.

Ainsi, en application de l'article R421-2 g) du code de l'urbanisme, *les clôtures, en dehors des cas prévus à l'article R421-12, ainsi que les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière, sont dispensées de toute formalité, en raison de leur nature ou de leur faible importance, sauf lorsqu'ils sont implantés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement.*

L'article R421-12 d) prévoit que *doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située dans une commune ou partie de commune où le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.*

Afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU, la commission municipale d'autorisation du droit des sols souhaite l'instauration de la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable et de solliciter Saint-Brieuc Armor Agglomération en vue de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, conformément à l'article R421-12 du code l'urbanisme.

Information du Maire et des adjoints :

Le Maire fait part de la réaction désabusée suite à l'article paru dans le Télégramme de la Nef des Fous et observe qu'après tout le travail qui a été fait pour renforcer le partenariat, globaliser la subvention ... on se prend une réaction épidermique de quelqu'un qui considère qu'on ne les aide pas du tout; il précise qu'il y a quelques semaines le président de l'association avait écrit en mairie pour dire le contraire...

M Honoré en tant qu'élu référent défend la culture en général et la NEF des Fous et rappelle qu'au dernier Conseil Municipal nous avons voté une subvention à l'unanimité et engagé un partenariat en toute confiance. Il note que le changement de président a visiblement laissé un vide, les propos qui sont tenus le sont par quelqu'un qui n'est pas membre du bureau, les propos tenus sont inadmissibles vis-à-vis des collectivités locales et il prend ça comme un gros manque de respect pour le travail des élus et des services qui se démènent beaucoup et cela a été très mal perçu, il sera demandé des comptes à l'association. On peut s'interroger sur le partenariat ajoute M Honoré.

CALENDRIER

Commission Travaux-Urbanisme	Mercredi 02 mai 2018 à 17h30	Centre Technique Municipal
Commission d'Appel d'Offre : Cinéma	Mercredi 02 mai 2018 à 16h30	Centre Technique Municipal
Comité de pilotage : Rognouse	Lundi 07 mai 2018 à 10h00	Centre Technique Municipal
Cérémonie Monument au Morts	Mardi 08 mai 2018 à 10h45	Binic
Plénière Conseil Municipal	Mardi 15 mai 2018 à 18h00	Centre Technique Municipal
Réunion urbanisme commercial	Mercredi 16 mai 2018 à 14h00	Mairie d'Etables sur mer
Conseil Municipal	Mardi 22 mai 2018 à 20h00	Salle de Loisirs
CCAS	Vendredi 25 mai 2018 à 9h30	Véranda FLPA Les Magnolias
Réunion Publique	Samedi 26 mai 2018 à 10h00	Estran
Conseil Municipal	Mardi 19 juin 2018 à 20h00	Salle de Loisirs

Secrétaire de séance
S Querré

Président de séance
C Urvoy